

LES DROITS DES NON-MUSULMANS EN ISLAM (PARTIE 8 DE 13) : LE DROIT À LA JUSTICE I

Évaluation: 3.4

Description: Exemples de justice islamique envers des non-musulmans, et la justice en tant que droit.

Catégorie: [Articles](#) [Sujets actuels](#) [L'islam et les non-musulmans](#)

par: IslamReligion.com (rédigé, à l'origine, par Saleh al-Aayed)

Publié le: 23 Aug 2010

Dernière mise à jour le: 28 Aug 2010

Dieu exige des musulmans qu'ils se montrent justes en toutes circonstances et qu'ils soient équitables envers tous. Il dit, dans le Coran :



**« Et le ciel, Il l'a élevé bien haut. Et Il a établi la balance afin que vous ne commettiez pas d'excès lors de la pesée. Donnez [toujours] le poids exact, en toute équité, et ne faussez pas la pesée. »
(Coran 55:7-9)**

Dieu ordonne aux musulmans de se montrer justes, même s'ils doivent, pour cela, agir contre leurs propres intérêts ou ceux de leurs proches parents. Dans le Coran, Il dit :

« Ô vous qui croyez! Observez strictement la justice quand vous témoignez devant Dieu, même si c'est contre vous-mêmes, vos parents ou votre famille proche, ou qu'il s'agisse d'un riche ou d'un pauvre. Car Dieu a leur intérêt plus à cœur que vous. Alors ne suivez pas vos passions, sinon vous vous écarterez (de la vérité). Et si vous portez un faux témoignage ou refusez de témoigner, alors sachez que Dieu sait parfaitement tout ce que vous faites. » (Coran 4:135)

Dieu nous demande d'être justes à chaque instant :

« Certes, Dieu vous commande de rendre leurs dépôts à leurs propriétaires et de juger avec équité lorsque vous jugez entre les gens. Certes, comme est excellente l'exhortation que Dieu vous fait ! Et Dieu est, en vérité, Celui qui entend tout et voit tout. » (Coran 4:58)

La justice islamique envers les non-musulmans possède plusieurs facettes. L'islam leur donne le droit à leurs propres tribunaux; il leur garantit aussi l'égalité si un litige les oppose à des musulmans et qu'ils choisissent de présenter leur cas à une cour

islamique. Dieu dit :

« S'ils viennent à toi, (ô Mohammed), juge entre eux ou alors refuse d'intervenir. Et si tu refuses d'intervenir, jamais ils ne pourront te faire de mal. Mais si tu les juges, alors que ce soit en toute équité car certes, Dieu aime ceux qui jugent de façon équitable. » (Coran 5:42)

Si un musulman vole un non-musulman, il est passible du même châtiment dont est passible le non-musulman qui vole un musulman. De même, un musulman est passible d'une accusation pour diffamation et des conséquences pouvant s'ensuivre s'il calomnie un homme ou une femme faisant partie des Gens de l'Alliance.[\[1\]](#)

Il y a, dans l'histoire de l'islam, de grands exemples de musulmans ayant agi en toute justice envers des non-musulmans. On raconte qu'un homme nommé Ta'ima avait volé une armure à Qataada, son voisin. Qataada avait caché son armure dans un sac de farine; et lorsque Ta'ima s'en empara, de la farine s'échappa du sac par un trou, laissant au sol une trace menant visiblement jusque chez lui. Pour ne pas se faire prendre, Ta'ima confia ensuite l'armure à un juif nommé Zayed, qui la garda chez lui. Ainsi, lors des recherches pour retrouver l'armure, on suivit la trace laissée par la farine jusqu'au domicile de Ta'ima, mais on ne retrouva pas l'objet volé. Lorsqu'on le confronta, il jura ne pas l'avoir pris et ne rien savoir à ce sujet. Ceux qui aidaient Qataada à retrouver son bien jurèrent pourtant avoir vu Ta'ima entrer chez Qataada, la nuit, puis avoir suivi les traces de farine jusque chez lui. Néanmoins, après avoir entendu Ta'ima clamer son innocence, ils le laissèrent tranquille. Cherchant de nouvelles preuves, ils découvrirent une légère trace de farine menant chez Zayed et l'arrêtèrent.

Le juif leur dit que Ta'ima lui avait confié l'armure et d'autres juifs, qui assistaient à la scène, confirmèrent cette information. La tribu à laquelle Ta'ima appartenait envoya quelques-uns de ses hommes chez le Messenger de Dieu (que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) pour lui présenter sa version de l'histoire, et le prièrent de bien vouloir le défendre. Ils lui dirent : « Si tu ne prends pas la défense du membre de notre clan, Ta'ima, il perdra sa réputation, sera sévèrement châtié, et le juif s'en sortira. » Le Prophète fut enclin à les croire et songeait à faire appeler le juif pour le châtier lorsque Dieu révéla, à ce moment, les versets ci-dessous en soutien au juif.[\[2\]](#) Ces verset sont toujours récités, de nos jours, par nombre de musulmans à travers le monde, pour leur rappeler que la justice doit être observée pour tous :

« Certes, Nous t'avons révélé le Livre avec la vérité, afin que tu juges entre les gens selon ce que Dieu t'a appris. Ne te fais pas l'avocat des traîtres et implore le pardon de Dieu, car Dieu est certes Pardonneur et Miséricordieux. Et ne plaide pas en faveur des gens qui se trahissent eux-mêmes. Certes, Dieu n'aime pas le traître et le pécheur. Ils cherchent à se cacher des gens, mais ils ne cherchent pas à se cacher de Dieu. Or, Il est avec eux quand, la nuit, ils tiennent des discours qui Lui déplaisent. Dieu cerne parfaitement ce qu'ils font. Certes, c'est vous qui plaidez en leur faveur dans la vie d'ici-bas. Mais qui plaidera en leur faveur auprès de Dieu, au Jour de la

Footnotes:

[1]

Masud, Fahd Muhammad Ali, '*Huquq Ghayr is-Muslimeen fid-Dawla al-Islamiyya*,' p. 138-139, 144-149.

Aayed, Saleh Hussain, '*Huquq Ghayr al-Muslimeen fi Bilad il-Islam*,' p. 32-33.

Zaydan, Dr. Abd al-Karim, '*Ahkam al-Dhimmiyin wal-Mustami'nin*,' p. 254.

[2]

Wahidi, '*Al-Asbab an-Nuzool*,' p. 210-211

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/386/les-droits-des-non-musulmans-en-islam-partie-8-de-13>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.